

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 14 novembre 2011

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue à 19h03, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 14ième jour du mois de novembre deux mil onze, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller  
M. Ferdinand Charest, Conseiller  
Mme Francine Pilote, Conseillère  
Mme France Bouchard, Conseillère  
M. Jean Bourque, Conseiller  
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller  
M. Blaise Lessard, Conseiller  
M. Gaston Lavoie, Conseiller

Séance à laquelle assistaient aussi : Madame Johanne G.Tremblay, Trésorière et Directrice Générale Adjointe et Me Caroline Tremblay, Directrice générale et Greffière.

Formant quorum sous la présidence de Madame Lise Lapointe, Mairesse, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

**1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION 391-11-11**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour:
  - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
  
- 2- Adoption des procès-verbaux :
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011;
  
- 3- Avis de motion :
  
- 4- Adoption des règlements :
  - 4.1 Règlement no 943-11 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux de la Ville de La Malbaie;

5- Dérogations mineures:

5.1 Dérogation mineure – 98 rang 2, Ville de La Malbaie;

5.2 Dérogation mineure – 200 rue des Carrières, Ville de La Malbaie; CE POINT EST REPORTÉ

5.3 Dérogation mineure – 6 rue des Battures, Ville de La Malbaie; CE POINT EST REPORTÉ

6- Plans d'implantation et d'intégration architecturale recommandés par le CCU :

6.1 Plans d'implantation et d'intégration architectural recommandés par le CCU;

7- Décisions du Conseil :

7.1 – Résolution - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2012;

7.2 – Résolution - Nomination de pompiers volontaires;

7.3 – Résolution – Nouvelle entente de services aux sinistrés entre la Ville de la Malbaie et la Société Canadienne de la Croix-Rouge;

7.4 - Résolution d'appui à la demande d'aide financière du Groupe Action Jeunesse de Charlevoix concernant l'égalité Homme-Femme;

7.5 - Résolution – Demande de prolongement du programme Infrastructure Québec – Mont Grand-Fonds;

7.6 – Résolution – Correction de la personne responsable du dossier de la Ville de La Malbaie chez Visa Desjardins;

7.7 - Résolution – Changement du nom du détenteur de la carte de crédit Visa Desjardins de la direction générale;

7.8 - Résolution – Demande de la Maison de la Famille de Charlevoix à la Commission Municipale du Québec;

7.9 - ~~Résolution – Adoption de la politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rue de la Ville de La Malbaie;~~  
POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR;

7.10 - Résolution - Adoption du budget de la SDC de La Malbaie Inc.;

7.11 - Résolution – Demande d'acquisition de parcelles de terrains - Domaine Hydrique du Québec;

7.12 - Résolution – Acquisition lot 3 561 544 – Domaine Hydrique du Québec;

7.13 - Résolution – Adoption de la liste des dépenses en immobilisation et des remboursements à même le fonds de roulement;

- 7.14 - Résolution – Cession du lot 313-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Fidèle;
- 7.15 - Résolution – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour la Forge Riverin;
- 7.16 - Résolution – Nomination au poste de préposé-patinoire secteur Rivière-Malbaie;

8- Adjudication de contrats :

- 8.1 Contrat pour la maintenance et l'entretien de la patinoire de Cap-à-l'Aigle.

9- Recommandations de paiements :

9.1	Recommandation Bibliothèque et Hôtel de Ville :	828 823.78 \$
9.2	Recommandation Mont Grand-Fonds :	22 762.42 \$
9.3	Recommandation Eau potable :	14 195.10 \$
9.4	Recommandation Chemin de la Vallée :	52 616.08 \$

10- Chèques à ratifier au 31 octobre 2011 :

Fonds d'administration :	25 464.88 \$
Accès D - Administration :	207 996.37 \$
Dépôt direct	19 644.66 \$
Accès D – Règlement 844 (Bibliothèque)	358.56 \$
Règlement 844 (Bibliothèque /Hôtel de Ville)	61 604.95 \$

TOTAL	315 069.42 \$
-------	---------------

11- Comptes à payer au 31 octobre 2011:

Fonds d'administration :	667 271.20 \$
Dépôt direct :	16 729.41 \$
Régl. 911 (PRÉCO)	1 104.25 \$
Régl. 880 (Chemin de la Vallée)	31.54 \$
Régl. 927 (Trottoirs)	30 095.41 \$
Régl. 844 (Bibliothèque / Hôtel de Ville)	840.82 \$
Régl. 870 (Divers)	864.48 \$

TOTAL	716 937.11 \$
-------	---------------

12- Salaires du mois d'octobre 2011 : 307 999.92 \$;

13- Divers :

13.1 – Rapport annuel de la mairesse;

13.2 – Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2010;

13.3 – Dépôt du rapport sur les états financiers comparatifs de la trésorière;

13.4 – Transferts budgétaires;

13.5 – Mot de la Mairesse.

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

## **2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 11 OCTOBRE 2011**  
**RÉSOLUTION 392-11-11**

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

## **3- AVIS DE MOTION**

## **4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**4.1 –RÈGLEMENT NO 943-11 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE**  
**DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE**  
**LA MALBAIE**  
**RÉSOLUTION 393-11-11**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et employés municipaux;

ATTENDU QUE le Conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après nommée «la loi») ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par la Conseillère France Bouchard lors de l'assemblée régulière tenue le 11 octobre 2011, résolution # 363-10-11;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil le 11 octobre 2011, résolution # 368-10-11;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement No 943-11 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir fait la lecture et renoncent à sa lecture en séance publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE ce Conseil adopte le Règlement No 943-11 adoptant le code d'éthique et de déontologie des Élus et des Employés municipaux de la Ville de La Malbaie.

**Déclaration de la Greffière et/ou du Président concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 943-11**

Le Règlement No 943-11 a pour objet d'adopter le code d'éthique et de déontologie des Élus et des Employés municipaux de la Ville de La Malbaie.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

**5 – DÉROGATION MINEURE**

**5.1 – DÉROGATION MINEURE – 98, rang 2**  
**RÉSOLUTION 394-11-11**

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 98, rang 2:

- afin de réputer conforme la construction d'un nouveau garage avec un empiètement de 7.31 mètres dans la cour avant alors qu'il est stipulé au tableau 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 757-02 qu'il est interdit d'implanter une telle construction dans une cour avant.

- de plus, une dérogation mineure est également demandée afin de permettre que ledit garage ait une superficie de 62.4 mètres carrés alors que le tableau 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 757-02 autorise une superficie maximale de 55 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 6 octobre accompagnée d'un plan préparé par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 26 octobre 2011.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 762-02;

CONSIDÉRANT que toute la construction se retrouve dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que la volumétrie de ce garage jumelée à son implantation près de la rue pourrait être une cause de préjudice pour le voisinage;

CONSIDÉRANT que la piscine dans la cour latérale, qui sert de prétexte à l'implantation du garage dans la cour avant, a été installée en 2011, démontrant un manque de planification de la part du propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune raison valable qui motive une superficie supérieure à la norme maximale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme demande par sa résolution numéro 11-139-11 au Conseil le refus des deux demandes de dérogation mineure au 98, rang 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil refuse les deux demandes de dérogation mineure pour la propriété située au 98, rang 2.

## **5.2 – DÉROGATION MINEURE – 200, rue des Carrières**

CE POINT EST REPORTÉ

## **5.3 – DÉROGATION MINEURE – 6, rue des Battures**

CE POINT EST REPORTÉ

## **6- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

### **6.1- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE** **RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.** **RÉSOLUTION 395-11-11**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 8 novembre 2011, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
11-134 -11	60, rue de Seigneurie-Est	Projet de bureau de conseils dans le domaine du voyage	Recommandé
11-135-11	189, rue John-Nairne	Installation d'une enseigne commerciale sur potence	Recommandé
11-136-11	217, rue St-Étienne	Remplacement de l'enseigne commerciale sur potence	Recommandé
11-137-11	207-209 et 221-229 rue St-Étienne	Remplacement de deux panneaux-réclames	Recommandé sous condition

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient acceptés :

- Pour le projet de bureau de conseils dans le domaine du voyage au 60 rue de la Seigneurie-Est;
- Pour l'installation d'une enseigne commerciale sur potence pour le commerce situé au 189, rue John-Nairne;
- Pour le remplacement de l'enseigne commerciale sur potence pour le commerce situé au 217, rue Saint-Étienne;

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant soient acceptés sous condition :

- Pour le projet de remplacement de deux panneaux-réclames au 207-209 et 221-229 rue Saint-Étienne à la condition qu'ils soient tous les deux avec des volets mécaniques.

## 7- DÉCISIONS DU CONSEIL

### 7.1 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012 RÉSOLUTION 396-11-11

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit notamment que le calendrier des séances ordinaires du conseil doit être fixé avant le début de chaque année civile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2012 soit adopté tel que déposé.

<u>Mois</u>	<u>Date</u>	<u>Mois</u>	<u>Date</u>
Janvier	lundi 16	Juillet	lundi 9
Février	lundi 13	Août	lundi 13
Mars	lundi 12	Septembre	lundi 10
Avril	mardi 10	Octobre	mardi 9
Mai	lundi 14	Novembre	lundi 12
Juin	lundi 11	Décembre	lundi 10

QUE ce Conseil donne mandat à la Greffière de donner un avis public en vertu de l'article 320 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**7.2 – NOMINATION DE POMPIERS VOLONTAIRES**  
**RÉSOLUTION 397-11-11**

ATTENDU QUE, le 15 juin dernier, la Ville de La Malbaie est allée en recrutement pour combler des postes de Pompiers volontaires;

ATTENDU QUE, suite à l'étude des candidatures reçues, le comité procédait à la sélection des candidats retenus et recommandait aux membres du Conseil les candidatures de Messieurs Nelson Tremblay, Alexandre Langlois, Pascal Tremblay, Mathieu Tremblay, Olivier Lalonde-Sauvé et Madame Bonnie Lysa Laliberté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Messieurs Nelson Tremblay, Alexandre Langlois, Pascal Tremblay, Mathieu Tremblay, Olivier Lalonde-Sauvé et Madame Bonnie Lysa Laliberté soient embauchés à titre de Pompier volontaire au Service des Incendies de la Ville de La Malbaie;

QUE Messieurs Nelson Tremblay, Alexandre Langlois, Pascal Tremblay, Mathieu Tremblay, Olivier Lalonde-Sauvé et Madame Bonnie Lysa Laliberté entreront en poste selon les termes de la convention collective;

**7.3 – RÉOLUTION – NOUVELLE ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS ENTRE**  
**LA VILLE DE LA MALBAIE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-**  
**ROUGE**  
**RÉSOLUTION 398-11-11**

ATTENDU QUE les villes locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q.,C.C.-27);

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au Gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU QUE la volonté de la Ville de La Malbaie et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil accepte les termes de l'Entente services aux sinistrés proposée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge;

QUE ce Conseil autorise Madame la Mairesse et/ou son remplaçant et Madame la Directrice Générale et Greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie une entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de La Malbaie.

**7.4 – RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU GROUPE ACTION JEUNESSE DE CHARLEVOIX CONCERNANT L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME**  
**RÉSOLUTION 399-11-11**

ATTENDU QUE le Groupe Action Jeunesse de Charlevoix présentera une demande d'aide financière pour un projet concernant l'égalité homme-femme au Forum Jeunesse de la région de la Capitale Nationale;

ATTENDU QUE le projet touchera les jeunes de Charlevoix qui fréquentent les différentes maisons des jeunes de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE le projet aura pour but d'éduquer les jeunes à une sexualité saine, responsable et égalitaire et qu'il leur permettra de recevoir des animations de partenaires de la région ayant de l'expertise à ce niveau;

ATTENDU QUE le projet touchera également la sensibilisation auprès de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de La Malbaie appui la présentation de la demande d'aide financière concernant l'égalité homme-femme du Groupe Action Jeunesse de Charlevoix au Forum Jeunesse de la région de la Capitale-Nationale.

**7.5 – RÉOLUTION – DEMANDE DE PROLONGEMENT DU PROGRAMME  
INFRASTRUCTURE QUÉBEC- MONT GRAND-FONDS**

**RÉSOLUTION 400-11-11**

ATTENDU QUE le protocole d'entente (# 501304) entre le Mont Grand-Fonds et Infrastructures Québec a pris fin le 31 mars 2010.

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie désire faire prolonger la demande d'aide compte tenu des besoins financiers pour le Mont Grand-Fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de La Malbaie demande que le protocole # 501304 entre le Mont Grand-Fonds et Infrastructures Québec soit prolongé au 31 décembre 2012.

**7.6 – RÉOLUTION – CORRECTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU  
DOSSIER DE LA VILLE DE LA MALBAIE CHEZ VISA DESJARDINS**

**RÉSOLUTION 401-11-11**

ATTENDU QUE le dossier contact de Visa Desjardins n'avait pas été mis à jour durant les dernières années;

ATTENDU QUE Visa Desjardins ne possédait pas le nom de la nouvelle personne responsable du dossier à la Ville de La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise Madame Johanne Tremblay, Directrice générale adjointe et trésorière et/ou son remplaçant à être la personne responsable chez Visa Desjardins.

QUE la présente résolution soit envoyée à Visa Desjardins.

**7.7 – RÉOLUTION – CHANGEMENT DU NOM DU DÉTENTEUR DE LA CARTE DE  
CRÉDIT VISA DESJARDINS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION 402-11-11**

ATTENDU QUE la carte de crédit de la direction générale était au nom de Monsieur Michel Briand;

ATTENDU QUE Monsieur Michel Briand a démissionné de son poste de directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil nomme Madame Caroline Tremblay, Directrice Générale et Greffière comme la personne détentrice de la carte de crédit de la direction générale.

QUE la présente résolution soit envoyée à Visa Desjardins.

**7.8- RÉOLUTION – DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX  
À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**  
**RÉSOLUTION 403-11-11**

ATTENDU QUE la Maison de la Famille de Charlevoix soumettait le 14 octobre dernier, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville afin de connaître son opinion à l'égard de cette demande;

ATTENDU QUE cette demande vise à reconnaître la Maison de la Famille de Charlevoix situé au 37, rue Laure Conan exemptée de toute taxe foncière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil se prononce en faveur de la demande faite par la Maison de la Famille de Charlevoix pour être exemptée de toute taxe foncière sur l'immeuble situé au 37, Laure Conan.

**7.9 – RÉOLUTION - ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT  
DOMICILIAIRE ET D'OUVERTURE DE RUE**

**POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

**7.10 – RÉOLUTION - ADOPTION DU BUDGET DE LA SDC DE LA MALBAIE  
INC. POUR L'ANNÉE 2012**  
**RÉSOLUTION 404-11-11**

ATTENDU QUE la SDC Centre-Ville de La Malbaie Inc. a déposé son budget d'opération pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte le budget de la SDC de La Malbaie Inc. pour l'année 2012 au montant de 28 500.00 \$.

**7.11 – RÉOLUTION – DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLES DE  
TERRAINS - DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT**  
**RÉSOLUTION 405-11-11**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Lelièvre, responsable de la régularisation par ventes et cessions du Centre d'expertise hydrique du Québec dans sa lettre datée du 18 octobre dernier, informait la Ville de La Malbaie qu'il existait encore des parcelles de terrains qui n'étaient pas encore régularisées.

ATTENDU QUE les lots à régulariser sont situés dans la section entre le lot 3 563 281 du cadastre du Québec au sud et le lot 3 563 306 au nord.

ATTENDU QU'Il en est de même pour les sections entre le lot 3 563 281 au nord et 3 563 279 au sud et 3 563 279 au nord et 3 563 269 au sud. Un plan annexé au procès-verbal présente les secteurs concernés;

ATTENDU QUE tenant compte de la situation et des parcelles qui restent à régulariser une nouvelle demande est souhaitable.

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir ces lots à des fins non lucratives publiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce Conseil présente par la présente résolution une demande au Centre d'expertise hydrique du Québec afin d'acquérir toutes parcelles de terrains non régularisées, soit la section entre le lot 3 563 281 du cadastre du Québec au sud et 3 563 306 au nord et la section entre le lot 3 563 281 au nord et 3 563 279 au sud et 3 563 279 au nord et 3 563 269 au sud.

**7.12 – RÉOLUTION – ACQUISITION DU LOT 3 561 544 - DOMAINE HYDRIQUE  
DE L'ÉTAT  
RÉSOLUTION 406-11-11**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a présenté une demande d'acquisition le 2 novembre 2006 à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;

ATTENDU QUE le terrain que la Ville souhaite acquérir a été récupéré à même le lit du fleuve Saint-Laurent et est connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE (3 561 544) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix numéro 1;

ATTENDU QUE ce lot contient une superficie de 8 843,6 mètres carrés et présente une ligne sinueuse de rive visée d'une longueur totale de 137,66 mètres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest;

QUE ce Conseil requiert du ministre de l'Environnement de consentir à l'aliénation de ce lot du domaine hydrique identifiée comme étant le lot 3 561 544, le tout selon le plan préparé par monsieur Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre, en date du 22 février 2010, portant le numéro de minute 2122.

Que la présente acquisition soit consentie pour une valeur nominale de 1 \$, étant donné qu'il s'agit d'une vente à une municipalité à des fins non lucratives publiques;

Que la Ville de la Malbaie s'engage à maintenir les lieux à des fins non lucratives publiques et à déboursier les frais administratifs de 594 \$, auxquels s'ajoutera 1,19 \$ le mètre linéaire de rive visée sur une longueur totale de 137,66 mètres linéaires (163,82 \$).

Que la Ville de La Malbaie paiera les honoraires du notaire relié à la transaction, y compris l'inscription au Bureau de la publicité des droits.

Que cette vente sera faite pour un montant total de 758,82 \$, plus T.P.S.: 37.94 \$, plus T.V.Q.: 67,72 \$, formant un grand total de 864.48 \$

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acte de vente notarié pour l'achat du lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE (3 561 544) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Charlevoix numéro 1.

**7.13 – RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATION ET DU REMBOURSEMENTS A MÊME LE FONDS DE  
ROULEMENT**  
**RÉSOLUTION 407-11-11**

PRODUIT au conseil la liste des dépenses en immobilisation 2011 pouvant être financées à même le fonds de roulement au montant de 60 567.14 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie;

QUE le Conseil autorise le remboursement des dépenses en immobilisation à même le fonds de roulement pour les dépenses suivantes :

Administration :

- Logiciel « gestion de la dette »	6 214.18 \$
- Portable Caroline Tremblay	1 315.63 \$

Travaux publics :

- Logiciel « inventaire »	8 120.37 \$
- Machine à colle asphalte	12 412.00 \$

Service de loisirs :

- Appareil de conditionnement physique	8 445.00 \$
- Toiture et escalier bâtiment Les Sources Joyeuses	6 460.77 \$
- Module pour parc enfants – Cap-à-l'Aigle	17 599.19 \$

Total 60 567.14 \$

QUE le Conseil autorise le remboursement de ces dépenses à même le fonds de roulement pour une période de 5 ans. Les remboursements sont prévus comme suit :

2012	12 113.42 \$
2013	12 113.43 \$
2014	12 113.43 \$
2015	12 113.43 \$
2016	12 113.43 \$

**7.14 – RÉSOLUTION – CESSIION DU LOT 313-3 DU CADASTRE DE LA PAROISSE  
DE SAINT-FIDÈLE**  
**RÉSOLUTION 408-11-11**

ATTENDU QUE le Règlement 916-10, portant sur la fermeture, l'abandon, la désaffectation et l'abolition d'une partie de l'ancienne Route 138 (Route 15), a été adopté lors de la séance du 12 octobre 2010 résolution # 344-10-10 et qu'il sera

maintenant en vigueur;

ATTENDU QUE la résolution # 344-09-11 adoptée le 12 septembre 2011 mentionnait le lot 668 au lieu du lot 313-3 du cadastre de la paroisse de St-Fidèle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie cède et qu'elle soit partie à un acte de cession en faveur de Monsieur Marcel Couturier, portant sur tous les droits, titres ou intérêts qu'elle détient ou auxquels elle pourrait prétendre sur les immeubles ci-après désignés à savoir :

Un terrain connu et désigné comme étant le lot 313-3 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Fidèle, circonscription foncière de Charlevoix # 1;

QUE ladite cession est consentie sans aucune garantie pour la Ville de La Malbaie et aux risques et périls pour Monsieur Marcel Couturier, ou représentants en titre;

QUE la Ville ne fournisse aucune copie de ses titres de propriété, ni aucun document d'arpentage;

QUE les immeubles soient sujets, s'il y a lieu, aux servitudes l'affectant suivant les titres de propriété, ainsi qu'aux servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique;

QUE les immeubles sont libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

QUE toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales ont été payées sans subrogation;

QUE les frais de l'acte notarié dont une copie conforme pour la Ville de La Malbaie et de son inscription au Registre foncier soient à la charge de l'acquéreur;

QUE la résolution # 344-09-11 adoptée le 12 septembre 2011 soit annulée et remplacée par la présente résolution;

QUE le Conseil Municipal autorise Madame La Mairesse et/ou son remplaçant et la directrice générale et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet aux présentes résolutions, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, l'acte de cession, à apporter aux divers documents ayant trait au dossier, y compris au projet d'acte de cession, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire et négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

**7.15 – RÉOLUTION – AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE POUR LA FORGE RIVERIN  
RÉSOLUTION 409-11-11**

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide – Entente de partenariat régional en tourisme, Région touristique de Charlevoix pour la restauration et la mise en valeur de la Forge Riverin;

ATTENDU QUE la demande consisterait à la réalisation de travaux de restauration du bâtiment afin de le positionner comme lieu de culture, représentatif du passé et au

cœur du présent;

ATTENDU QUE l'objectif de la restauration est d'amener et retenir la clientèle touristique dans le secteur Centre-Ville de la Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque;

QUE le Conseil autorise la Directrice Générale, Caroline Tremblay, à signer pour et au nom de la Ville la demande d'aide financière pour la Forge Riverin et tout autre document concernant cette demande;

QUE le Conseil autorise également la Ville à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du programme – Entente de partenariat régional en tourisme, Région touristique de Charlevoix.

**7.16 – RÉOLUTION - NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ-PATINOIRE**  
**SECTEUR RIVIÈRE-MALBAIE**  
**RÉSOLUTION 410-11-11**

ATTENDU QUE, le 12 septembre dernier, la Ville de La Malbaie est allée en recrutement pour le poste de Préposé-Patinoire secteur Rivière-Malbaie;

ATTENDU QUE, suite à l'étude des candidatures reçues, le comité procédait à la sélection des candidats retenus et recommandait aux membres du Conseil la candidature de Monsieur Kevin Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Kevin Tremblay soit embauché à titre de Préposé-Patinoire secteur de Rivière-Malbaie ;

QUE ce Conseil autorise Madame la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie une entente de travail avec Monsieur Kevin Tremblay à titre de Préposé-Patinoire secteur de Rivière-Malbaie selon les termes de la convention collective.

**8- ADJUDICATION DE CONTRAT**

**8.1 CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DE CAP-À-**  
**L'AIGLE**  
**RÉSOLUTION 411-11-11**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a procédé à une demande de prix auprès du fournisseur habituel pour la maintenance et l'entretien de la patinoire de Cap-à-l'Aigle;

ATTENDU QUE suite à cette demande, la Ville de La Malbaie a reçu l'offre de Louise Lapointe Enr.;

ATTENDU QUE l'offre de Louise Lapointe Enr. est avantageuse pour les services de maintenance et d'entretien de la patinoire de Cap-à-l'Aigle et que la Ville souhaite conclure une entente pour une durée de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la

Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'offre déposée par Louise Lapointe Enr. au montant de 800 \$ par semaine pour un total de 28 semaines, soit du 5 décembre 2011 au 11 mars 2012 et du 3 décembre 2012 au 10 mars 2013 (incluant les taxes). Le montant total du contrat de 2 ans est de 22 400 \$ soit 11 200 \$ pour 2011 et 11 200 \$ pour 2012;

QUE le Conseil Municipal autorise Madame La Mairesse et/ou son remplaçant et la directrice générale et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'entente pour la maintenance et l'entretien de la Patinoire de Cap-à-l'Aigle avec Louise Lapointe Enr. et de convenir les termes et les conditions du contrat;

## **9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS**

### **9.1 – BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE** **RÉSOLUTION 412-11-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique et de l'hôtel de ville, 828 823.78 \$ pour la période se terminant le 11 novembre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 828 823.78 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **9.2 – MONT GRAND-FONDS** **RÉSOLUTION 413-11-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la Corporation du Parc Régional Mont Grand-Fonds, au montant de 22 762.42 \$ pour la période se terminant le 11 novembre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 22 762.42 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **9.3 – EAU POTABLE** **RÉSOLUTION 414-11-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 14 195.10 \$ pour la période se terminant le 11 novembre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par la

Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 14 195.10 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet s'il s'agit du bon poste budgétaire après vérification.

#### **9.4 – CHEMIN DE LA VALLÉE** **RÉSOLUTION 415-11-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour des travaux de réfection sur le chemin de la Vallée, au montant 52 616.08 \$ pour la période se terminant le 11 novembre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 52 616.08 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

#### **10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2011** **RÉSOLUTION 416-11-11**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit, au 31 octobre 2011 :

##### **OCTOBRE 2011 :**

Fonds d'administration :	25 464.88 \$
Accès D - Administration :	207 996.37 \$
Dépôt direct	19 644.66 \$
Accès D – Règlement 844 (Bibliothèque)	358.56 \$
Règlement 844 (Bibliothèque /Hôtel de Ville)	61 604.95 \$

TOTAL 315 069.42 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite pour le mois de d'octobre 2011.

#### **11 – COMPTES À PAYER**

##### **11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2011** **RÉSOLUTION 417-11-11**

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois d'octobre 2011, au montant de

716 937.11 \$;

OCTOBRE 2011 :

Fonds d'administration :	667 271.20 \$
Dépôt direct :	16 729.41 \$
Règl. 911 (PRÉCO)	1 104.25 \$
Règl. 880 (Chemin de la Vallée)	31.54 \$
Règl. 927 (Trottoirs)	30 095.41 \$
Règl. 844 (Bibliothèque / Hôtel de Ville)	840.82 \$
Règl. 870 (Divers)	864.48 \$
TOTAL	<u>716 937.11 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à la majorité des conseillers, les Conseillers Pierre-Paul Savard et Gaston Lavoie s'y opposant.

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2011 et autorise la Directrice Générale et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 716 937.11 \$.

**12 – SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2011 – 307 999.92 \$**  
**RÉSOLUTION 418-11-11**

ATTENDU QUE la Secrétaire Trésorière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois d'octobre 2011 au montant de 307 999.92 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'octobre 2011 au montant de 307 999.92 \$.

**13- DIVERS**

**13.1 – RAPPORT ANNUEL DE LA MAIRESSE**  
**RÉSOLUTION 419-11-11**

Madame la Mairesse procède à la lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Ville de La Malbaie pour l'année 2011, fait conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* et joint en annexe au présent procès-verbal.

ATTENDU QUE l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* fait mention que le texte du rapport du Maire doit être distribué à chaque adresse civique de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE l'article 474.1 permet au Conseil, en plus et au lieu d'en faire la distribution à chaque adresse civique, que le texte puisse être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil décrète que le rapport de la Mairesse de l'année 2011 soit publié dans la prochaine édition du Journal «Hebdo Charlevoisien».

### **13.2– DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2010**

Conformément à l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'Arrêté du ministre en date du 3 décembre 2007, la Trésorière et Directrice Générale Adjointe, dépose à la Table du Conseil le rapport des indicateurs de gestion de la Ville de La Malbaie pour l'année 2010.

### **13.3 – DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE LA TRÉSORIÈRE**

La Trésorière et la Directrice Générale Adjointe, dépose à la Table du Conseil, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le rapport des états financiers comparatifs de la Ville au 31 octobre 2011. Ce document est joint en annexe au présent procès-verbal.

### **13.4 – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES** **RÉSOLUTION 420-11-11**

Conformément à l'article 4.4 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, de la Ville de La Malbaie, la Trésorière fait rapport des transferts budgétaires suivants :

Date	Du poste GL	Au poste GL	Raison	Montant	Responsable
<b>ADMINISTRATION</b>					
2011-11-11	02-140-00-340	02-130-00-413	Mandats supplémentaires – comptables	1 300,00 \$	Johanne Tremblay
2011-11-11	02-140-00-454	02-140-00-494	Abonnements lois et règlements	300,00 \$	
	02-140-00-340			1 700,00 \$	Johanne Tremblay
2011-11-11	02-130-00-517	02-190-985	Créances douteuses	1 000,00 \$	Johanne Tremblay
	02-110-00-454		(résolution #376-10-11)	1 000,00 \$	
	02-190-00-999			5 000,00 \$	
2011-11-11	01-211-10-000	01-211-30-000	Dettes aqueduc - Rivière-Malbaie	3 000,00 \$	Johanne Tremblay
Date	Du poste GL	Au poste GL	Raison	Montant	Responsable
<b>INCENDIES</b>					
2011-10-24	02-220-00-641	02-220-00-442	Erreur d'affectation	350,00 \$	Monique Marier
2011-10-26	02-220-00-529	02-220-00-517	Entretien et réparation	150,00 \$	Monique Marier
2011-10-26	02-220-00-529	02-220-00-527	Entretien photocopieur	60,00 \$	Monique Marier
2011-10-26	02-220-00-670	02-220-00-660	Augmentation de prix - produit lavage	200,00 \$	Monique Marier
2011-10-24	02-222-00-631	02-221-00-522	Nettoyage des fournaies - non prévu	300,00 \$	Monique Marier
2011-11-11	01-234-21-000	02-221-00-522	Installation fosse septique Ste-Agnès	3 000,00 \$	Johanne Tremblay
2011-10-26	02-220-00-331	02-222-00-525	Augmentation sur l'inspection annuelle	2 000,00 \$	Monique Marier
2011-10-26	02-222-00-635	02-222-00-516	Remorquage non prévu	100,00 \$	Monique Marier
2011-10-24	02-221-00-681	02-224-00-681	Électricité	150,00 \$	Monique Marier
<b>LOISIRS</b>					
2011-11-04	02-701-20-670	02-814-00-522	Entretien et réparation - complexe sportif	600,00 \$	
	02-701-20-340			600,00 \$	Jacques Tremblay
2011-11-11	02-701-60-516	01-381-70-000	Fête du Canada	14 000,00 \$	
	02-701-60-641			6 000,00 \$	Johanne Tremblay
2011-11-11	02-701-50-516	02-814-00-522	Étude ventilation - complexe sportif	3 000,00 \$	Johanne Tremblay
	02-701-50-649		Lettrage complexe sportif	2 000,00 \$	
	02-701-50-650		(10 000 \$)	1 500,00 \$	
	02-701-60-340			1 500,00 \$	
	02-702-30-511			2 000,00 \$	
Date	Du poste GL	Au poste GL	Raison	Montant	Responsable
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>					
2011-11-11	02-320-00-411	02-230-00-141	Tempête tropicale "Irène"	17 500,00 \$	Johanne Tremblay
	02-413-00-683				
2011-11-11	02-130-00-347	02-230-00-142	Tempête tropicale "Irène"	3 000,00 \$	Johanne Tremblay
2011-11-11	01-212-18-000	02-230-00-516	Tempête tropicale "Irène"	2 000,00 \$	Johanne Tremblay
	01-212-13-000		(27 000 \$)	6 000,00 \$	
	01-212-12-000			7 000,00 \$	
	02-110-00-346			2 000,00 \$	
	02-520-00-963			10 000,00 \$	
2011-11-11	01-234-61-000	02-230-00-620	Tempête tropicale "Irène"	7 000,00 \$	Johanne Tremblay
	01-231-22-000		(46 000 \$)	14 000,00 \$	
	01-234-60-000			6 000,00 \$	
	01-242-01-000			19 000,00 \$	
2011-11-11	01-234-61-000	02-230-00-649	Tempête tropicale "Irène"	12 000,00 \$	Johanne Tremblay
2011-11-11	02-320-00-411	02-320-00-641	Pièces et accessoires	11 000,00 \$	Johanne Tremblay
2011-11-11	02-321-00-620	02-412-00-516	Location de pelle mécanique - purification eau	2 000,00 \$	Johanne Tremblay
2011-11-11	02-412-00-681	02-701-51-641	Réparer kiosque - PP1	5 000,00 \$	Johanne Tremblay
2011-11-11	02-320-00-411	02-812-00-641	Pièces et accessoires - garage municipal	1 500,00 \$	Johanne Tremblay
	02-321-00-620			1 000,00 \$	
2011-11-08	02-414-10-526	02-414-10-527	Réparer porte de garage de l'usine	1 000,00 \$	Alain Tremblay
2011-09-26	02-414-11-527	02-414-11-641	Pièces et accessoires - LM2	500,00 \$	Alain Tremblay
2011-08-26	02-821-00-455	02-812-00-522	Aménagement pour l'employée de bureau	2 000,00 \$	Johanne Tremblay
2011-08-26	02-321-00-620	02-812-00-643	Achat d'outillage	1 000,00 \$	Johanne Tremblay

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les transferts budgétaires tels que déposés par la Trésorière et Directrice générale adjointe.

**13.5– MOT DE LA MAIRESSE – PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LE NOUVEL HOTEL DE VILLE**

Madame la Mairesse, Lise Lapointe, adresse un mot à l'occasion de la première séance dans le nouvel Hôtel de Ville de la Malbaie.

**14 – CORRESPONDANCE**  
**RÉSOLUTION 421-11-11**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

<b>Date</b>	<b>Expéditeur</b>	<b>Objet</b>
4-10-11	Les Services de Main-D'œuvre l'appui inc.	Lettre de remerciement
3-10-11	Commission municipale du Québec	Demande d'audience - révision Centre Femmes aux plurielles

**15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20h05 à 20h14.

**16- LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION 422-11-11**

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20h14.

---

Lise Lapointe, Mairesse

---

Me Caroline Tremblay, directrice générale et greffière